# Correction du devoir du 14 mai 2019

# Partie Juridique

### Méthode pour répondre à la question de droit :

- Faits
- Question de droit
  - Qualification juridique du fait et amène les conséquences
- Regles de droit
- Solution |Argumentation
- Conclusion

#### Correction:

Faits: L'entreprise < insérer nom entreprise et domaine de travail> modifie ses horaires pour faciliter le contact avec sa clientèle. La standardiste Valérie envisage de refuser cette modification.

Question de droit : Un changement d'horaire est-il constitutif d'une modification du contrat de travail ou d'un changement de conditions de travail ?

Règle de droit : Au therme de l'arrêt de la court de cassation présent dans les documents, la modification d'un élément essentiel, fondamentale du contrat de travail corespond à une modification du contrat de travail. Sauf si :

• modification mineure: correspond à un changement, aménagement du contrat En cas de modification du contrat de travail, le salarié peut refuser car il doit donner son accord par écrit en signant un accord express pour validation de la modification du contrat. Dans le cas où le salarié refuse, l'employeur peut licensier son employé pour raison économique ou annuler la modification. Dans le cadre d'une modification mineure (qui n'a pas d'impact sur la rémunération, le volume d'heure travaillé et dans l'interêt de l'entreprise), le salarié ne peut pas refuser la modification au titre de l'autorité et du pouvoir de l'employeur par le liens de suboordination qui le lis à celui-ci. Si le salarié continu de refuser, l'employeur peut le licensier pour faute grave.

**Solution :** Dans le cas présent, la modification d'horaire est de 30 minutes. On commence plus tot le matin et finit plus tot le soir. Elle est faite dans l'intérêt de l'entreprise et il n'y a pas de moficiation du volume horaire. Il s'agit donc au therme de l'arret de la cours de cassation, un aménagement des conditions de travail.

Conclusion: Valérie ne peut refuser le changement d'horaire proposé par son employeur sous peine de se faire licensier pour faute grave.

### Partie 2:

## 1. A quel type d'acteur appartient GFI :

Les acteurs du marché de l'informatique sont l'ensemble des agents économiques qui agissent sur le marché de l'informatique.

Les acteurs de l'informatique sont :

- SSII
- Intégrateurs
- Editeurs
- Hebergeurs
- Telecom
- Clients
- Salariés

GFI est une SSII < insérer son domaine précis> et un éditeur de logiciel < insérer type de logiciel> comme apparait dans le document < insérer anexe>.

## 2. Présenter ces métiers, ces clients et les relations qu'elle entretient avec deux ou trois acteurs.

Lister les métiers les clients et les relations, préciser l'anexe dans lequel les infos se trouvent et argumenter.

3. Repérer et expliquer les exigenses actuelles du marché :

Il y a une double exigence :

- expertise technologique
- connaissance métier

rejoint par une troisième est nouvelle exigence :

	THE MENT OF THE ME
• l'exigence de responsabilité sociétale de l'entreprise (environnement + équité salariale homme/femme)	